

Syndicat National des Journalistes

RADIOS LOCALES PRIVEES

au 1er juillet 2003

Valeur du point : *jusqu'à l'indice 130* 9,54 €
 A partir de l'indice 131 8,99 €

Fonctions		Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	4e échelon	200	1 869,50 €
	3e échelon	193	1 806,57 €
	2e échelon	187	1 752,63 €
	1er échelon	180	1 689,70 €
Coordinateur de la rédaction	4e échelon	179	1 680,71 €
	3e échelon	175	1 644,75 €
	2e échelon	172	1 617,78 €
	1er échelon	169	1 590,81 €
Reporter-rédacteur-présentateur	4e échelon	160	1 509,90 €
	3e échelon	150	1 420,00 €
	2e échelon	137	1 303,13 €
	1er échelon	131	1 249,19 €
	<i>seul en poste</i>	+ 10	+ 89,90 €
Journaliste stagiaire	Diplômé ou 2e année	125	1 192,50 €
	Non diplômé, 1ère année	120	1 144,80 €
Expression bilingue à l'antenne :	5 points au minimum		47,70 €

NB - Le reporter-rédacteur-présentateur **seul en poste** relève des mêmes échelons que le reporter-rédacteur-présentateur, majorés de 10 points soit une majoration de 89,9 €

Piges		
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	3 points	28,62 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude inférieure à 6 h.)	6 points	57,24 €
Journée de présentation ou reportages (amplitude égale ou supérieure à 6 h)	10 points	95,40 €